

Conformément au règlement de collecte en vigueur, la CCPHG organise 2 ramassages d'encombrants par an et par commune.

Conditions de collecte :

- Ramassage au « porte à porte » ET sur inscription minimum 1 semaine avant
- 3 éléments maximum par foyer - déchets encombrants ne pouvant être transportés par voiture et manipulables par 2 personnes

INSCRIPTIONS :	 :	05 61 79 00 26 ou 05 61 79 12 90
	 :	service.dechets@ccphg.fr

DATE D'ENLÈVEMENT PAR COMMUNE

MARDI 25 OCTOBRE	ANTIGNAC / ARTIGUE / CIER-DE-LUCHON / GOUAUX DE LUCHON JUZET DE LUCHON / MONTAUBAN DE LUCHON / MOUSTAJON SAINT-MAMET / SALLES ET PRATVIEL / SODE
MERCREDI 26 OCTOBRE	BILLIERE / CASTILLON DE LARBOUST / CAZAUX DE LARBOUST GARIN / GOUAUX DE LARBOUST / OÛ / SAINT AVENTIN
MARDI 8 NOVEMBRE	CATHERVIELLE / JURVIELLE / PORTET DE LUCHON / POUBEAU SUPERBAGNERES / VALLEE DU LIS
MERCREDI 9 NOVEMBRE	BENQUE / BOURG D'OUAIL / CAUBOUS / CAZARIL / CIRES MAYREGNE / SACCOURVIELLE / SAINT-PAUL-D'OUAIL / TREBONS
MARDI 15 NOVEMBRE	ARLOS / ARGUT DESSOUS / BOUTX / FOS / MELLES SAINT-BEAT-LEZ
MERCREDI 16 NOVEMBRE	BACHOS / BAREN / BINOS / BURGALAYS / CAZAUX-LAYRISSE CIERP-GAUD / GURAN / LEGE / MARIIGNAC / SIGNAC
MERCREDI 23 NOVEMBRE	BEZINS-GARRAUX / CHAUM / EUP / ESTENOS / FRONSAC

DECHETS NON AUTORISES

Déchets dangereux :

Bouteilles de gaz, peinture, solvants, huiles, déchets amiantés (Everit®), vitrages...

Batteries et pneus

Gravats, carrelages, tuiles, ardoises...

Déchets verts, souches...

Déchets de petits volumes

DECHETS AUTORISES

Éléments divers :

Ferrailles (vélo...), bois (palettes...), gros emballages en carton, objets de décoration ou ustensiles de cuisine encombrants...

Mobilier : matelas, sommiers, meubles, meubles de jardin...

Electroménagers encombrants : lave-linge, gazinière, gros four